



CHAMBRE DES SALARIÉS
LUXEMBOURG



LUXEMBOURG LIFELONG
LEARNING CENTER
La formation continue de la Chambre des salariés

Monsieur Claude Meisch
Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance
et de la Jeunesse
MENJE
L-2926 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 4 juin 2014

N/réf. : 86/FS

Objet : Projet de règlement grand-ducal fixant les grilles horaires de l'année scolaire 2014/2015 des formations aux métiers et professions qui sont organisés suivant les dispositions ayant trait à l'organisation de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle initiale

Monsieur le Ministre,

Par courrier en date du 2 avril 2014, vous avez demandé l'avis de la Chambre des salariés (CSL) relatif au projet de règlement grand-ducal sous objet.

Concernant les formations menant à un diplôme de technicien

DT administration et commerce

Notre chambre professionnelle constate que, par rapport à l'ancien régime, la classe de 11^e comporte deux heures en moins au total du nombre d'heures hebdomadaires et 4 heures en moins en classe de 12^e. En même temps, l'enseignement de la langue française n'est plus prévu, ni au niveau de l'enseignement général, ni au niveau de l'enseignement spécifique général de la classe de 12^e. La fonction du français se résumera à celle de langue véhiculaire pour les modules de l'enseignement professionnel.

Nous sommes d'avis que, pour garder au moins le niveau actuel en langue française des élèves en formation de technicien, un module d'enseignement de la langue française doit être réintroduit pour les classes de 12^e et de 13^e de la formation administrative et commerciale.

DT image

La grille horaire fait défaut.

DT informatique

Les modifications demandées par courriels du 23 avril 2014 et du 2 juin 2014 par le président de l'équipe curriculaire, concernant la dénomination des modules et le module T11F CLISS1, sont à intégrer dans le texte sous avis.

Concernant les formations menant à un diplôme d'aptitude professionnelle

DAP électricien

Lors d'une réunion en date du 27 mars 2014 entre l'équipe curriculaire, les représentants du MENJE et les représentants des chambres professionnelles concernées il avait été retenu, au vu des mauvais résultats aux projets intégrés, que pour l'année scolaire 2014/2015, l'enseignement de la classe de 12^e EL passera à deux jours par semaine, la journée supplémentaire étant consacrée à des travaux de révision et d'entraînement pratique. Il convient d'adapter la grille horaire dans ce sens.

Concernant l'organisation de la 4^e année pour les formations concomitantes

En date du 22 mai 2014, lors du comité de pilotage de la réforme de la formation professionnelle, les représentants de votre ministère ont proposé d'intégrer une remarque dans les grilles horaires afin de donner une base légale à l'organisation de la 4^e année de formation.

Pour notre chambre professionnelle, il importe en premier lieu de faire la distinction entre les candidats ayant échoué au projet intégré final (PIF) et ceux n'ayant pas été admissibles au PIF.

Puis, il nous paraît impératif que le mode d'organisation (alternance hebdomadaire ou enseignement groupé) et le volume d'heures consacrées à l'enseignement scolaire lors d'une 4^e année de formation soient définis. Pour les formations où ceci s'avère impossible pour l'instant, nous demandons qu'un comité tripartite soit composé qui prendra ces décisions à l'issue des conseils de classe qui renseigneront sur le nombre de candidats et le nombre et le type de modules concernés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la Chambre des salariés:



Roger Melmer
Directeur adjoint



Jean-Claude Reding
Président